



CONFÉRENCE DES MINISTRES
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DE LA FRANCOPHONIE

Dakar, le 16 NOV. 2018

LE PRESIDENT EN EXERCICE

A

**Tous les Ministres des Etats et
gouvernements membres de la
CONFÉJES**

Réf: N° - 0899

Objet : : Notification de vacance de poste au Secrétariat général de la CONFÉJES

Madame, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'article 20 des Statuts du Personnel de la CONFÉJES, la 37^{ème} Conférence ministérielle qui aura lieu au Maroc procédera à la nomination au poste de : Directeur Administratif et Financier.

Tout Etat ou gouvernement membre de plein droit à jour de ses cotisations statutaires peut présenter un candidat à ce poste.

Les candidats aux fonctions de Directeurs Administratif et Financier doivent être des cadres supérieurs et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins six (6) ans en rapport avec la fonction à occuper.

La durée du mandat est de trois (3) ans renouvelable une fois assortie d'une période d'essai de six (6) mois.

Les candidats (es) doivent constituer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes prévues à l'article 12 des Statuts du Personnel de la CONFÉJES :

- une lettre officielle de candidature présentée par le Gouvernement du pays d'origine du candidat ;
- une lettre de motivation du candidat ;
- un curriculum vitae ;
- une copie légalisée des titres et diplômes ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- un certificat médical de visite et contre visite attestant de l'aptitude du candidat ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- une attestation du Ministre de la Fonction Publique du pays ou de tout organisme concerné, précisant la date à laquelle le candidat sera admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, n'interviendra pas avant la fin de son mandat en cas de nomination de ce dernier par la CONFÉJES.

